

FAMILLES MONOPARENTALES

Des parcours de solitude

Les familles monoparentales offrent le flanc à une grande fragilité économique et sociale. Peu soutenues par les dispositifs sociaux, les plus démunies ne peuvent compter que sur la solidarité d'associations comme le Secours Catholique.

ENQUÊTE : JACQUES DUFFAUT / PHOTO : XAVIER SCHWEBEL / S.C.-C.F.

Combien de personnes faut-il pour élever un enfant ? À cette question, les Africains répondent : « Tout un village ! » En France, où l'archétype familial est en pleine mutation, les foyers monoparentaux sont, selon l'Insee, de plus en plus nombreux, dépassant ces dernières années 22 % de l'ensemble des familles avec enfants de moins de 18 ans. Aujourd'hui, ce sont près de 6 millions de personnes qui vivent dans une famille monoparentale. Dont plus du tiers sont considérées comme pauvres.

Le dernier rapport statistique du Secours Catholique relève que plus de la moitié des familles avec enfants reçus dans les accueils de l'association sont des familles monoparentales. En quasi-totalité des mères isolées. Quelles qu'en soient les causes (veuvage, divorce ou séparation) élever un ou plusieurs enfants en solo peut démultiplier les facteurs de précarité.

Pour Franck Dubois, responsable du département Solidarités familiales au Secours Catholique, « la monoparentalité est un parcours d'obstacles. Les familles monoparentales sont souvent plus précaires que les autres familles, et leur chef fait face, seul, aux responsabilités de logement, de santé, de scolarité, d'épanouissement de ses enfants. La précarité isole, et l'isolement accentue la précarité. »

« Ayant moins de ressources que d'autres, explique Franck Dubois, les parents solos n'ont pas toujours les moyens de faire garder leurs enfants et se privent de sortir. Les problèmes sont les mêmes que pour les parents en couple, mais la difficulté est exponentielle, deux fois, quatre fois plus difficile pour un parent seul qu'en couple. C'est juste plus dur. »

Burn-out et stigmatisation

Seul aux commandes, le parent unique s'expose à l'épuisement. C'est le constat de Laure Skoutelsky, déléguée générale de Parents solos et compagnie,

association créée en 2017 et dont le Secours Catholique est administrateur : « À l'origine de Parents solos et compagnie, il y a la volonté de créer un réseau de soutien aux parents uniques pour qu'ils aient un répit. Nous étions alarmés par le cas de parents qui "pétaient un câble". » L'état des lieux¹ effectué par Laure Skoutelsky démontre l'écrasante responsabilité des parents solos et leur difficulté à accéder à l'emploi quand ils ont des enfants en bas âge. « Une fois que l'enfant a atteint l'âge de 6 ans, il n'y a plus aucune aide pour le faire garder, explique-t-elle. Nombreux sont ces parents qui abandonnent leur emploi ou l'ambition d'accéder à un emploi. »

L'étude révèle aussi la stigmatisation dont sont victimes les mères seules (les pères solos, minoritaires, bénéficiant ■■■

+ LE POINT DE VUE DE XAVIER

Xavier*, 48 ans, élève seul ses quatre enfants depuis que sa femme a quitté le foyer, il y a trois ans et demi.

Je travaille dans une usine en Picardie. Mes enfants ont entre 12 et 20 ans. Ma femme a conservé les allocations familiales qui sont aujourd'hui sa seule ressource avec la pension alimentaire... J'ai demandé les bourses pour les enfants ou les APL, mais, avec 2 000 euros mensuels, on me les refuse. Après avoir payé le loyer, l'électricité, l'essence (je travaille à 20 km de chez moi), la nourriture, les vêtements et les frais de scolarité, il ne me reste rien. J'aime mon travail. J'essaie d'évoluer dans ma carrière pour gagner

plus. Élever seul mes enfants est difficile. Un exemple ? Quand ma fille m'appelle de l'école en pleurs parce qu'elle a ses premiers saignements et que je dois lui expliquer

Je n'ai plus une minute de repos. Je me prive pour qu'ils aient une vie normale.

pourquoi. Le départ de ma femme m'a rapproché de mes enfants. Mais depuis, je n'ai plus une minute de repos. Je me prive pour qu'ils aient une vie normale. Moi, je ne mange pas à ma faim. J'envoie mes enfants en vacances, moi je ne pars pas. Et sans argent, je n'envisage même pas de retrouver une amie, d'avoir de nouvelles relations. Oui, je me sacrifie pour mes enfants, mais c'est mon choix.

Propos recueillis par J. D.

* Le prénom a été changé

■ dans l'opinion de davantage de bienveillance). « À l'école, quand un enfant de parent solo a un problème, prend pour exemple Laure Skoutelsky, c'est forcément parce qu'il n'a qu'un parent. On ne cherche pas plus loin. » Franck Dubois fait le même constat : « De nombreux parents cachent leur situation de peur de s'entendre dire : "Vous êtes seul ? Normal que votre enfant ait des problèmes". »

Souffler

Parents solos et compagnie met en relation les parents isolés pour favoriser l'entraide et porter leurs revendications. Car les familles monoparentales reçoivent peu d'aides de l'État. Or, « elles savent très bien comment l'État pourrait les aider : en octroyant les allocations familiales dès le premier enfant et en prorogeant l'aide à la garde d'enfants jusqu'à l'âge de 10 ans », conclut Laure Skoutelsky. Au Secours Catholique, les bénévoles ont depuis longtemps pris conscience que le parent solo a besoin d'exister en dehors de ses enfants. « Si nous voulons ouvrir les enfants à la société, explique cet ancien enseignant, bénévole à Thionville, il faut que les parents isolés puissent sortir et participer à des actions sans leurs enfants. »

Habités à concevoir leur aide dans sa globalité, les bénévoles du Secours Catholique s'appliquent à écouter et à répondre à chaque besoin pour soulager chaque parent. Les familles en difficulté trouvent aussi un appui dans les Maisons de famille, spécialement conçues par l'association pour justement assister les parents dans leur rôle éducatif. Par ailleurs, le Secours Catholique propose des vacances aux enfants dans des familles d'accueil ou des camps d'été, ce qui permet aux parents de souffler. Il soutient les parents dans leurs relations avec le milieu scolaire et dans l'aide aux devoirs. Et, au niveau national, l'association ne cesse de réclamer davantage de crèches et l'amélioration des modes de garde d'enfants. ■

1. urlz.fr/8erx

INTERVIEW GÉRARD NEYRAND

La monoparentalité handicapée

Directeur du Centre interdisciplinaire méditerranéen d'études et de recherches en sciences sociales (Cimerss) et professeur à l'université Paul-Sabatier de Toulouse, le sociologue Gérard Neyrand observe, à travers le prisme du genre, de la conjugalité, de la place des enfants et de la parentalité, les mutations de la structure familiale.

Quelle définition donnez-vous à la monoparentalité ?

Au sens strict, la famille monoparentale se définit du point de vue de l'enfant, quand il est élevé par un seul parent. Dans la plupart des cas, c'est le foyer ou la résidence qui deviennent monoparentaux, après un divorce ou une séparation. S'il y a résidence alternée, l'autorité parentale (depuis les lois de 1987 et 1993) reste partagée. Ce sont des monoparentalités alternées si l'on veut. Qualifier une famille monoparentale quand l'autre parent est vivant peut avoir des effets négatifs sur celui-ci, qui ne se sent plus reconnu.

Pour quelles raisons y a-t-il de plus en plus de familles monoparentales ?

Le taux de divorce était de 5 % en 1900. Et en 1970 de 10 %. En soixante-dix ans, il a crû lentement, à une époque où l'on ne pouvait divorcer que pour faute et où le divorce était très stigmatisé. À partir des années 1980, et ses conditions assouplies par la réforme de 1974, le divorce dépasse les 30 %, pour arriver de nos jours à 50 % de divortialité. Aujourd'hui, on vit en union libre, pacsé ou marié, et 60 % des enfants naissent hors mariage. Le nombre de foyers monoparentaux n'a plus cessé d'augmenter depuis.

Et les femmes sont plus nombreuses à la tête de ces foyers...

Selon les statistiques, il y a environ 20 % d'enfants en résidence alternée, 12 à 13 % en résidence chez le père, et donc le reste, 67 à 68 %, chez la mère. Les pères sont un peu plus nombreux qu'avant à élever leurs enfants, et notamment grâce à la résidence alternée. Autrefois, la résidence revenait à la mère dans 90 % des cas.

Quelles sont les difficultés rencontrées par le parent seul ?

La surcharge en travail et l'absence de temps libre. Beaucoup sont très fatigués, à la limite du burn-out. Un autre souci tient à



la garde des enfants en bas âge. Il y a donc un cumul de difficultés dans les situations monoparentales. La monoparentalité est une sorte de handicap social. Le parent qui élève seul son enfant sacrifie sa vie personnelle. Les recompositions familiales sont beaucoup plus fréquentes lorsqu'il y a résidence alternée ou lorsque le parent n'a pas la résidence de l'enfant. Il y a un très fort investissement du parent unique sur l'enfant qui vit avec lui au détriment de sa vie personnelle. Au détriment de sa carrière aussi et de ses revenus. Beaucoup de femmes en situation monoparentale n'ont pas d'emplois très rémunérateurs. Plus du tiers des femmes monoparentales sont en précarité économique et vivent en dessous du seuil de pauvreté. C'est le double de la statistique nationale.

De quelles aides pourraient bénéficier ces familles ?

Il y a peu de temps, il existait l'allocation de parent isolé (API). Aujourd'hui, cette aide est intégrée au RSA. À partir des années 80, l'État a apporté un soutien aux situations monoparentales, mais il est insuffisant compte tenu de leur nombre. Quelques mesures spécifiques n'ont pas suffi à compenser la pauvreté croissante dans ces familles. Les compensations n'ont enrayé que partiellement les difficultés économiques des situations monoparentales, notamment celles des femmes.

Propos recueillis par Jacques Duffaut

